

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2842**

commune (s) : Feyzin

objet : Rue du docteur Jean Long - Travaux de construction d'une canalisation d'eau potable - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises Cholton/MDTP

service : Direction de l'eau

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2842**

objet :	<b>Rue du docteur Jean Long - Travaux de construction d'une canalisation d'eau potable - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises Cholton/MDTP</b>
service :	Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2197 du 18 avril 2011, le Conseil a individualisé l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2388 pour un montant total de 418 060,20 € HT, soit 500 000 € TTC, et a approuvé le renouvellement de 1 450 mètres de canalisation d'eau potable d'un diamètre de 300 millimètres rue du docteur Jean Long à Feyzin.

La priorisation de cette opération s'appuie sur une analyse systématique de l'historique des casses et des fuites du réseau tenu à jour depuis plusieurs années par l'intermédiaire de nos exploitants, donnée nécessaire pour la connaissance de l'état de santé de notre patrimoine et de son évolution.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014. Par ailleurs, elle concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion du cycle de l'eau au titre de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme.

Il s'agit aussi de répondre à un besoin de renouvellement de notre patrimoine de réseau d'alimentation en eau. L'objectif visé étant :

- d'éviter des travaux ultérieurs de réparation des canalisations (entraînant une dégradation de l'esthétique de la chaussée nouvellement créée),
- de renouveler le réseau vieillissant,
- de replacer le réseau intégralement sur le domaine public.

Ces travaux consistent en la construction de 1 450 mètres de canalisation en fonte ductile 300 millimètres, la fourniture et la pose de 6 vannes standard 300 millimètres et de 2 ventouses automatiques 300 millimètres.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 144-III et 146 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 300 millimètres.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 9 novembre 2011, a classé première l'offre variante n° 1, du groupement d'entreprises Cholton / MDTP pour un montant de 234 875,40 € HT, soit 280 910,98 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1 - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 300 millimètres rue Docteur Jean Long à Feyzin et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Cholton / MDTP pour un montant de 234 875,40 € HT soit 280 910,98 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2388 - Feyzin - rue du docteur Long - réseaux eau potable, le 18 avril 2011 à hauteur de 500 000 € TTC.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**